

TRIAL SAISON 2021

Catégories

Les catégories de licences suivantes sont délivrées : Assistants, Débutants, Espoirs -125cc, Randonneurs, Gentlemen, Juniors, Seniors, Classic, Nationaux et Internationaux

Le Groupe de travail et le coordinateur Trial se réserve le droit de faire monter ou descendre certains pilotes de catégorie sur base des résultats prestés au cours de la saison. Le Champion de Belgique dans chaque catégorie devra monter dans la catégorie supérieure sauf avec l'accord du GT Trial.

1. Catégorie Espoirs moins de 125cc :

Balisage en vert

Catégorie ouverte aux pilotes **de maximum 21 ans.**

2. Catégorie «Randonneurs»

Balisage vert

Réservée aux pilotes de maximum 40 ans n'ayant jamais obtenu de licence FMB autre que celle de Randonneurs.

3 Catégorie «Gentlemen»

Balisage vert

Réservée aux pilotes Randonneurs (saison **2020**) de 40 ans minimum.

Réservée aux pilotes Juniors à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

4. Catégorie «Juniors»

Balisage en blanc

Réservée aux pilotes de maximum 40 ans

Libre choix au coureur sauf dispositions prévues pour les autres catégories.

Le pilote qui ne souhaite pas monter en Nationaux n'est pas obligé de le faire.

5. Catégorie : Catégorie Senior

Balisage en blancs

Réservée aux pilotes de 40 ans minimum issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes nationaux de 40 ans minimum à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

Réservée aux autres pilotes de 40 ans minimum à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

6. Catégorie «Nationaux»

Balisage en rouge

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors

Réservée aux pilotes Internationaux à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

Réservée aux autres pilotes à leur demande et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

7. Catégorie «Internationaux»

Balisage en jaune

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Nationaux.

Réservée aux pilotes issus de la catégorie Juniors qui font preuve de dons exceptionnels et avec l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

Réservée aux autres pilotes à leur demande et l'accord du Groupe de travail et le coordinateur Trial.

8. Catégorie «Débutants» et machines électriques

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant

9. Catégorie «Classic»

Balisage en bleu

Catégorie ouverte à tout participant avec une moto de trial de 1978 à 1998, moteur à refroidissement par air.

AGE DES COUREURS

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. La limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année en cours durant laquelle le coureur atteint l'âge maximum de la classe en question. (Article 10 Code Sportif FMB).

Sur base d'une demande écrite et motivée d'un coureur, le groupe de travail de Trial peut déroger aux limites d'âge prévues.

NUMEROS DE COURSE ET DOSSARDS

Les dossards **des pilotes** seront annuellement fournis avec la licence annuelle de trial. Ce dossard est millésimé et ne peut donc être utilisé qu'une saison. Les Fédérations Affiliées (FMWB ou Motorsport Vlaanderen) attribueront les numéros de course correspondant à ce dossard. La distribution sera effectuée lors des premières épreuves.

LICENCES ET INFOS POUR LES ASSISTANTS

Chaque pilote peut être accompagné d'un assistant âgé d'au minimum 18 ans et qui le suit sur le parcours. Les assistants doivent être en possession d'une licence FMB Assistant Trial délivrée par la Fédération Affiliée du pilote concerné (FMWB ou Motorsport Vlaanderen). Cette licence comprend également une assurance individuelle.

Les assistants qui assistent des pilotes inscrits doivent également s'inscrire au secrétariat de course. Ils y recevront contre la somme de 5 € une carte les autorisant à pénétrer dans les zones. **Les assistants recevront leur dossard le jour de l'épreuve moyennant une caution de 10 € et devront le restituer à la fin de l'épreuve. L'assistant devra se rendre au secrétariat de course le matin de l'épreuve avec son pilote. sans cela, le dossard ne sera pas distribué, et celui-ci signera la fiche technique. En cas de non-respect du dossard d'assistant par rapport au nom sur la licence de son pilote, le pilote sera d'office disqualifié. La licence pilote est également valable pour les assistants (mais inscription comme assistant et port du dossard assistants obligatoire)**

Les assistants (suiveurs) sont autorisés à l'intérieur de l'enclos et dans la section pour des raisons de sécurité lorsque son pilote la franchit et après avoir présentée sa carte aux commissaires responsable de la zone. Ils doivent suivre le même parcours que le coureur, sauf si une déviation est prévue ou autorisée par l'organisateur.

Les assistants doivent porter en permanence, quand ils sont à moto ou à l'intérieur d'une section, un dossard, des bottes en cuir jusqu'aux genoux, des pantalons longs, une chemise à manches longues ainsi qu'un casque et des gants.

Il doit impérativement respecter les consignes de sécurité d'un pilote de trial. En cas de non-respect de cette règle, l'assistant recevra un avertissement et, en cas de récidive, un échec sera imputé à son pilote et une sanction décidée par le groupe travail trial.

Les assistants ne peuvent modifier le tracé, ni l'état de la section sous peine d'exclusion

Dossards assistants orange et lettres noirs.

| |
|---|
| Le dossard assistant est personnel. Si une personne est assistant pour seulement 1 épreuve, la souscription d'une licence 1 manifestation est obligatoire. |
|---|

NOUVEAUTES AU REGLEMENT 2021

- Inscriptions : l'Inscription sur le site web FMB sera clôturée le **jeudi à minuit**. Le coureur devra payer **30 €** sur le compte du club organisateur pour le jeudi minuit. Pour les paiements sur place le jour de l'épreuve **40€** **L'inscription en avance pour le jeudi à minuit est obligatoire pour les pilotes en possession d'une licence annuelle de trial.**
- Contrôle technique : à partir de **8h10**
- Secrétariat de course: le secrétariat de course sera ouvert de **8h15 à 9h30**. **En cas de l'arrivée après 9h30, le départ sera refusé** (sauf en cas de force majeure approuvée par le directeur de course)
- Reconnaissance des zones par les Inters 8h15 à 09h45. La reconnaissance des sections à pied **pour la catégorie Inters** ne pourra qu'être faite entre **8h15 et 9h45** (sauf si stipulé autrement dans le règlement particulier de l'épreuve). Après le premier départ de la catégorie Inters, aucun pilote / assistant de cette catégorie est encore acceptée dans les zones pour effectuer la reconnaissance (**pénalité de 5 points par infraction**). Pour les autres catégories la reconnaissance par le pilote sera encore autorisée lors de l'épreuve. Les assistants ne sont pas autorisés dans les zones pour la reconnaissance lors de l'épreuve.
- Les Heures de départ des pilotes seront envoyées le samedi avant l'épreuve par mail et le fichier sera affiché le matin de l'épreuve au bureau d'inscription du club organisateur. Pour la première épreuve de l'année, les heures de départ seront fixées sur base classement final de l'année précédente. **Le dernier départ est prévu à 11h00.**
- Temps de course : 6 heures (au lieu de 6h30)
- Dossards assistants : voir ci-dessus
- Le pilote peut suivre un autre pilote comme assistant à condition qu'il se présente au secrétariat de course pour remplacer son dossard de pilote par le dossard assistant
- Numéros de course pour 2021 :
INTERS 1 > 10 NOIR sur JAUNES
NATIONAUX 21 > 49
SENIORS 51 > 99
JUNIORS 101 > 149
GENTLEMEN 201 > 249
RANDONNEURS 251 > 299
ESPOIRS 301 > 329
DÉBUTANTS 331 > 369
CLASSICS 371 > 399
ASSISTANTS à partir de 400 **NOIR SUR ORANGE**
- Protection dorsale obligatoire au lieu de conseillé
- En cas de perte de la carte de pointage, le pilote aura 5 points de pénalité pour toutes les zones du tour concerné.
- Le champion de la catégorie Nationaux qui ne monte pas en Inters commencera la première année avec un handicap de 20 points **si minimum 10 épreuves, 15 points si minimum 8 épreuves, 11 points si minimum 6 épreuves et 9 points en cas de moins de 6 épreuves.** Procédure identique pour les pilotes qui descendent de la catégorie Inters vers Nationaux
- Création d'une initiation électrique Kids dans le cadre de quelques épreuves. Un moniteur breveté sera présent. Une licence 1 manifestation devra être prévue (20 EUR), l'inscription sera gratuite.

Environnement :

L'utilisation du tapis environnement est obligatoire dans le parc des coureurs. Attention la FMB n'a plus de stock de tapis environnemental. Les coureurs devront les acheter directement auprès des différents fournisseurs.

| |
|---|
| Sanction en cas de non utilisation du Tapis environnement : première infraction avertissement – deuxième infraction pénalité de 5 points |
|---|

Licence Europe Open

Il n'y aura qu'un type de licence, la licence Europe Open. Cette licence permettra aux coureurs de participer aux épreuves inscrites au calendrier FMB et FIM Europe et comprend également une assurance individuelle lors des entraînements en Europe. Tous les licenciés de Trial sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves inscrites au calendrier FMB (en Belgique et à l'étranger)
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger inscrites au calendrier Open de la FIM Europe (site web : www.fim-europe.com – rubrique sport – Trial– open calendar)
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger

La FMB, la Motorsport Vlaanderen et la FMWB ont développé une application digitale pour les demandes de licences de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/>

Les demandeurs d'une licence 2021 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le week-end suivant.

RAPPELS

- Les pilotes âgés de 15 à 18 ans n'étant pas titulaires du permis de conduire requis (A3 classe B, c.-à-d. 50cc maximum 40 Km/H, etc.) ne pourront à aucun moment rouler sur la voie publique sous peine d'exclusion immédiate et/ou de sanctions plus graves décidées par le Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale. Ces pilotes devront se déplacer accompagnés et ne pas circuler sur la voie publique et suivre les directives figurant sur les feuilles d'explication afin d'obtenir la licence de leur choix.

**LE REGLEMENT TRIAL 2021 POURRA BIENTOT ETRE CONSULTE
SUR LE SITE INTERNET FMB : www.fmb-bmb.be**